



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · YVELINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N° CA-2021-08

Séance du 22/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : Fixation des tarifs de l'activité Gymnastique douce senior

DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/2021

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL,
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE DE RÉCEPTION EN PRÉFECTURE DES YVELINES : 06/07/2021



La présidente,

Caroline DOUCERAIN

NOMBRE DES MEMBRES

EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	12
REPRÉSENTÉS	3
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin, à dix heures,

Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMEs Caroline DOUCERAIN - Arlette PEYTOUR - Sarah ANDRÉ - Maryvonne AFFAIROUX - Kahina ANDRADE - Houria BENSEKHRIA - Elsa DOUMENS - Sylvie GÉRARD - Sylvie PERRAUD - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Luc ROCUET

ÉTAIT REPRÉSENTÉ :

MME Odile CONROY ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN
MME Claude MASSÉ ayant donné pouvoir à MME Sylvie GÉRARD
M François DONCOEUR ayant donné pouvoir à MME Arlette PEYTOUR

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

MME Nicole MARCHAIS

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2131-12 ;

CONSIDÉRANT que l'activité gymnastique douce proposée par le Centre communal d'action sociale à destination des seniors doit être maintenue et qu'il convient d'en réviser les tarifs ;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour les seniors de pouvoir accéder à cette activité physique ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Arlette PEYTOUR, Vice-présidente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les tarifs de l'activité gymnastique douce senior, applicable à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

- 105 €/an pour les Logeois ;
- 150 €/an pour les extérieurs ;

PRÉCISE que toute activité commencée est due pour la période, sauf si un certificat médical faisant état d'une contre indication médicale est fourni lors de l'arrêt de l'activité ;

DIT que la recette sera imputée sur le budget de fonctionnement du CCAS à l'article 758 ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

MAJORITE REQUISE	: 8
POUR	: 14
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 29/06/2021

La présidente,

Caroline DOUCERAIN